

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 mai 2023

FACILITER L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE - (N° 1230)

AMENDEMENT

N ° CL15

présenté par
M. Gillet

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.